

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Arrêté du 3 Joumada Ethania 1440 correspondant au 9 février 2019 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence de développement de la PME et de la promotion de l'innovation.

— — — —

Par arrêté du 3 Joumada Ethania 1440 correspondant au 9 février 2019, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 11 du décret exécutif n° 18-170 du 12 Chaoual 1439 correspondant au 26 juin 2018 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence de développement de la PME et de la promotion de l'innovation, au conseil d'administration de l'agence de développement de la PME et de la promotion de l'innovation :

— Hassiba Mokraoui, représentante du ministre de l'industrie et des mines, présidente ;

— Azzedine Sabba, représentant du ministre de l'industrie et des mines, membre ;

— Mourad Allouane, représentant du ministre des finances, membre ;

— Youcef Roumane, représentant du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, membre ;

— Messaoud Beggah, représentant du ministre du commerce, membre ;

— Zineddine Yahiaoui, représentant du ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, membre ;

— M'Hamed Mouraia, représentant du ministre de l'énergie, membre ;

— Smaïl Berrabah, représentant de la ministre de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique, membre ;

— Mokhtar Sellami, représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, membre ;

— Samira Hamidi, représentante du ministre de l'environnement et des énergies renouvelables, membre ;

— Asdine Brahimi, représentant du ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, membre ;

— Salah Eddine Abdessemed, président du conseil national de concertation pour le développement de la PME, membre ;

— Samira Djaidar, née Neni, directrice générale de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;

— Nedjoud Mounsi, née Demmouche, directrice générale de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre ;

— Abderraouf Khalef, directeur général du fonds de garantie des crédits à la PME, membre ;

— Ammar Daoudi, directeur général de la caisse de garantie des crédits d'investissement - PME, membre ;

— Kamel Eddine Bouame, directeur général de la chambre nationale de l'artisanat et des métiers, membre ;

— Rachid Belaïd, délégué général de l'association des banques et des établissements financiers, membre.

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Arrêté interministériel du 27 Joumada El Oula 1440 correspondant au 3 février 2019 portant placement en position d'activité auprès de l'administration centrale du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables de certains corps spécifiques relevant de l'administration chargée des ressources en eau.

— — — —

Le Premier ministre,

La ministre de l'environnement et des énergies renouvelables,

Le ministre des ressources en eau,

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 08-361 du 10 Dhou El Kaâda 1429 correspondant au 8 novembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des ressources en eau ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 08-361 du 10 Dhou El Kaâda 1429 correspondant au 8 novembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des ressources en eau, sont mis en position d'activité auprès de l'administration centrale du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables, et dans la limite des effectifs prévus par le présent arrêté, les fonctionnaires appartenant au corps suivant :

Corps	Effectifs
Ingénieurs des ressources en eau	4

Art. 2. — La gestion de la carrière des fonctionnaires appartenant au corps, cité à l'article 1er ci-dessus, est assurée par les services du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables, conformément aux dispositions statutaires fixées par le décret exécutif n° 08-361 du 10 Dhou El Kaâda 1429 correspondant au 8 novembre 2008, susvisé.

Art. 3. — Les fonctionnaires mis en position d'activité, bénéficient du droit à la promotion, conformément aux dispositions statutaires fixées par le décret exécutif n° 08-361 du 10 Dhou El Kaâda 1429 correspondant au 8 novembre 2008, susvisé.

Art. 4. — Le grade occupé par le fonctionnaire ayant bénéficié d'une promotion, fait l'objet d'une translation sur le nouveau grade.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Jomada El Oula 1440 correspondant au 3 février 2019.

La ministre
de l'environnement
et des énergies renouvelables

Fatma Zohra ZEROUATI

Le ministre
des ressources en eau

Hocine NECIB

Pour le Premier ministre et par délégation
*Le directeur général de la fonction publique
et de la réforme administrative*

Belkacem BOUCHEMAL